



HAL
open science

Des recompositions “ tout contre ” l’institution

Benoît Eyraud

► **To cite this version:**

Benoît Eyraud. Des recompositions “ tout contre ” l’institution. Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance, 2009. hal-03424050

HAL Id: hal-03424050

<https://hal.science/hal-03424050>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benoît Eyraud

Benoît Eyraud est docteur en sociologie. Sa thèse, intitulée « Les protections de la personne à demi capable. Suivis ethnographiques d'une autonomie scindée », porte sur la mise en œuvre contemporaine du droit des incapacités, sur le vécu des personnes protégées, et plus largement sur les recompositions des politiques liées à la vulnérabilité (action sociale, santé mentale, handicap). Il est aujourd'hui en post-doc au LARHRA et chercheur associé au CEMS-IMM à l'EHESS.

Discussion

Des recompositions « tout contre » l'institution

Textes discutés : « De la prise en charge psychiatrique au souci public de santé mentale », par Christian Laval et Emmanuel Renault et « Liberté du patient et éthique du psychiatre », par Jean-Christophe Coffin

Les textes de Jean-Christophe Coffin d'une part, de Christian Laval et d'Emmanuel Renault d'autre part, analysent des enjeux de la recomposition du champ psychiatrique à deux périodes différentes de l'histoire.

En s'intéressant à deux figures majeures de la psychiatrie d'après-guerre, Coffin met en lumière les débats qui ont traversé les psychiatres engagés dans la réforme de l'institution psychiatrique. Le rôle de l'asile dans l'organisation du soin est alors le cœur de la discussion. Derrière le consensus partagé par la très grande majorité des psychiatres d'une nécessaire réforme de l'institution asilaire, les désaccords, le plus souvent peu débattus, sont importants, et portent sur l'appréciation du rôle de l'institution. La comparaison entre les trajectoires d'Henri Ey et de Franco Basaglia est ici éclairante. Tous deux sont critiques de l'institution et reconnaissent la violence qu'elle exerce sur les patients. Mais leurs conclusions divergent. Pour Basaglia, il faut se passer de l'institution, celle-ci étant incarnée sous la figure de l'hôpital. Pour Henri Ey, si la transformation de l'institution asilaire est une nécessité, sa disparition serait en revanche une faute éthique.

La figure historique de l'asile n'est pas présente dans le texte de Laval et de Renault qui s'intéressent aux recompositions contemporaines du soin psychique. Si l'hôpital demeure aujourd'hui un outil central dans l'organisation du soin, les auteurs s'en détachent et élargissent l'angle de vue pour saisir les enjeux de la pluralisation des dispositifs qui participent au soin de personnes affectées par des troubles psychiques. En prenant pour objet des « arènes » dans lesquelles sont données à voir des pratiques qui portent le souci de la « souffrance sociale », les auteurs refusent de délimiter un intérieur et un extérieur du champ de la psychiatrie. Si les critiques contre l'asile ne sont plus directement formulées à une époque où le soin psychiatrique s'exerce principalement « dans la communauté », elles continuent à orienter les pratiques d'acteurs qui sont attentifs à mettre en œuvre, à travers des dispositifs pluriels, ce que les auteurs qualifient « d'agir non institutionnel ».

S'intéressant à des périodes successives de l'histoire de la psychiatrie, ces contributions mettent toutes deux au travail le problème posé par l'institutionnalisation de pratiques qui prétendent intervenir sur des personnes que l'on considère ne pas être en mesure de prendre suffisamment soin d'elles-mêmes, des personnes qui sont réputées en cela ne pas pouvoir se gouverner par elles-mêmes dans leur vie. Cette institutionnalisation a été historiquement l'acte de naissance de la psychiatrie comme pratique spécialisée, celle-ci s'incarnant sous la forme de l'asile, qui articulait à la fois des règles juridiques, des pratiques médicales, et des techniques de contrainte. Cette réalité institutionnelle n'a jamais cessé de faire l'objet de critiques, qui peuvent se résumer dans le soupçon que les effets de l'institution asilaire sont négatifs pour les personnes en bénéficiant. L'imbrication entre la forme asilaire de

l'organisation du soin et l'institution psychiatrique a conduit à qualifier le mouvement de réforme de l'organisation du soin psychiatrique de politique de « désinstitutionnalisation ».

Prenant acte de ce soupçon fort existant contre l'institution psychiatrique, les contributions proposées dessinent cependant en creux les difficultés posées par le développement de pratiques qui n'entendent pas se soustraire à un cadre institutionnel. Elles soulignent d'abord une certaine ambiguïté dans l'usage même du terme d'institution. Celui-ci est parfois utilisé dans un sens restreint, renvoyant à l'existence de l'hôpital psychiatrique, l'asile, comme lieu de traitement spécifique. Le terme a parfois un usage plus large, désignant alors la dimension organisée du soin envers les personnes souffrant de troubles psychiques. Cette relative indétermination dans l'usage du terme d'institution laisse place à une certaine ambiguïté dans la critique. « Les dispositifs » décrits par Christian Laval et Emmanuel Renault se présentent ainsi comme des « lieux d'action non institutionnalisés » en même temps qu'ils se constituent en référence aux programmes mis en place par exemple par les promoteurs de la « psychothérapie institutionnelle ».

En soulignant la gêne produite par ce terme d'institution, ces contributions invitent surtout à mieux caractériser ce en quoi les cadres institutionnels participent activement aux pratiques des acteurs, quand bien même ceux-ci entendent s'en affranchir.

Avec le questionnement sur la liberté qui sous-tend le texte de Jean-Christophe Coffin, c'est le rôle de la procédure qui est souligné. La promotion de « l'autonomie et du consentement des patients » passe par des règles de droit qui protègent la liberté du patient dans une relation de soin qui se caractérise par son asymétrie. L'institution se présente alors comme une instance de recours garantissant contre l'arbitraire inhérent à toute relation interpersonnelle.

C'est en inscrivant l'enjeu des métiers et de la professionnalité dans l'horizon de leur préoccupation sur la « nouvelle question sociale » que Christian Laval et Emmanuel Renault dessinent un autre élément qui rend difficile de se passer de la notion d'institution. Face à la promotion des méthodes néo-libérales de management qui entendent flexibiliser les pratiques professionnelles, les auteurs soulignent les enjeux de la « pérennisation et de la transmissibilité des pratiques ».

En mettant au travail les tensions qui traversent l'institution psychiatrique, ces contributions prennent acte que celle-ci ne peut être justifiable que par sa remise en question régulière par la reformulation des problèmes sociaux et moraux auxquels elle contribue.

Plus largement, elles invitent les observateurs de « l'action en train de se faire » à demeurer attentifs non pas seulement à la manière dont les acteurs font face aux indéterminations et à l'incertitude, mais aussi à l'existence précaire de points d'appui qui ne tirent leur force que de leur caractère institué.